Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1179

Question présentée par le député : M. Eric Levvraz

Date de dépôt : 19 novembre 2019

Question écrite urgente A combien se chiffrent les coûts d'exploitation du CEVA ?

La mise en service intégrale du réseau ferroviaire Léman Express interviendra le 15 décembre prochain. Il est prévu que le Léman Express accueille chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains qui circuleront dans les cantons de Vaud et de Genève ainsi que dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'Ain et la Haute-Savoie.

La mise en service du Léman Express n'aurait pas été possible sans la réalisation de l'onéreuse nouvelle ligne CEVA (ligne Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse). L'organisation et le financement du CEVA ont requis la collaboration de plusieurs entités : la Confédération, le canton de Genève, les CFF et les autorités françaises compétentes. S'agissant du coût du projet, 44% sont investis par l'Etat de Genève, tandis que le solde est à la charge de la Confédération. Les coûts de la liaison n'ont cessé de prendre l'ascenseur : entre 2002 et 2008, le budget du CEVA était de 941 millions de francs, avant de passer à 1,5 milliard. Les coûts finaux du CEVA sont estimés à 1,61 milliard.

Si les coûts d'investissement de CEVA sont – sauf surprise de dernière minute – connus, ses coûts d'exploitation restent inconnus à ce jour, sachant que l'Etat de Genève devra payer l'intégralité des coûts d'exploitation non couverts sur une durée de 40 ans, déduction faite du paiement des 165 millions de francs (hors renchérissement et TVA) déjà consentis.

Ma question est la suivante :

 Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'évaluer les coûts d'exploitation du CEVA et les coûts d'exploitation non couverts à la charge de l'Etat ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.